

RAPPORT ANNUEL

2021

Introduction	1
Mot du président	3
Un nouveau directeur général pour Copibec	5
Rapport d'activités	6
Produits et services	12
Associations membres	14
Conseil d'administration	15
Équipe	16
Annexe - États financiers	

INTRODUCTION

Copibec est une entreprise d'économie sociale à but non lucratif spécialisée en gestion des droits d'auteur appartenant à une communauté représentant plus de 30 000 autrices et auteurs et plus de 1 300 maisons d'édition.

Créée en 1997 par l'Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ) et l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL), elle administre depuis plus de vingt ans les droits de reproduction des œuvres québécoises, canadiennes et étrangères.

Copibec offre aux utilisatrices et utilisateurs un accès simple et légal à un répertoire comptant des millions d'œuvres protégées par le droit d'auteur publiées au Québec, au Canada et dans quelque trente pays grâce à des ententes bilatérales avec des sociétés de gestion étrangères. Les produits et services offerts par Copibec permettent aux utilisatrices et utilisateurs de :

- Reproduire des contenus protégés par le droit d'auteur
- Préparer des revues de presse et des recueils de textes
- Partager des documents sur un réseau sécurisé
- Republier des extraits de titres déjà publiés
- Distribuer du matériel protégé à des fins de formation ou d'information

Des centaines d'organisations publiques et privées québécoises ont fait appel aux services de Copibec afin de légaliser leurs pratiques en matière de partage de documents et d'être conformes à la *Loi sur le droit d'auteur*.

Organisations clientes de Copibec

- Établissements scolaires
- Entreprises privées
- Ministères et municipalités
- Associations professionnelles
- Bibliothèques
- Diocèses

DISTRIBUTION DE REDEVANCES

Plus de

10 millions

distribués en 2020-21

Ces produits et services offerts ont permis à Copibec de poursuivre sa mission fondamentale : redistribuer des redevances aux titulaires de droits.

Au total, Copibec a analysé près de 132 500 déclarations de reproduction pour l'année 2020- 2021. Depuis le début de ses opérations en 1998, Copibec a distribué environ 230 millions de dollars.

Toujours à l'écoute des besoins de tous les milieux qu'elle dessert, Copibec continue à développer une gamme de produits et services afin d'améliorer l'expérience des utilisatrices et des utilisateurs tout en assurant une distribution efficace des redevances aux titulaires de droits.

MOT DU PRÉSIDENT

Évidemment, la pandémie... Cette situation a obligé Copibec, comme tous les organismes, à s'adapter rapidement au télétravail et aux besoins spécifiques de ses clientèles. Le numérique, le livre en particulier, est devenu la bouée de sauvetage de beaucoup d'individus, et les demandes d'autorisation particulière de reproduction, de lecture en ligne, de diffusion audiovisuelle et d'autres usages ont plu sur une équipe déjà bien occupée. Malgré tout, l'équipe a persévéré et les services ont été rendus. Plus que jamais, l'importance de la gestion collective a fait ses preuves.

La plupart des distributions prévues au calendrier 2020-2021 ont été effectuées dans les délais prévus. Le montant total des redevances payées en 2020-2021 atteint 10 179 815 \$. Le paiement le plus important fut celui de l'éducation réalisé en décembre 2020, pour un montant total de 7 657 973 \$ soit une augmentation de plus de 4,5 % par rapport à l'année dernière.

La pandémie et la nécessité de pouvoir continuer à verser les redevances aux titulaires de droits alors que la présence au bureau n'était pas possible ont amené Copibec à mettre en œuvre un projet retardé à plusieurs reprises : le dépôt direct de redevances. Ce projet à l'apparence simple a demandé beaucoup de développement informatique.

La plateforme DONA, qui permet de rendre accessibles les documents numériques aux élèves, étudiantes et étudiants atteints de déficiences perceptuelles de type physique, neurologique ou sensoriel, a été présentée à plusieurs éditeurs, et les réactions sont très positives à l'égard tant de la facilité d'utilisation de la plateforme que du service lui-même.

Le dossier juridique de l'année est l'intervention de la Cour suprême dans le litige opposant l'Université York et Access Copyright. La décision rendue est une victoire en demi-teinte et ne fait que démontrer l'importance de pousser le législateur à compléter la révision de la Loi sur le droit d'auteur.

La licence de reproduction pour le primaire et le secondaire avec le ministère de l'Éducation a été renouvelée. La nouvelle entente de trois ans prévoit principalement l'ajout de nouvelles modalités afin de permettre la classe virtuelle et la lecture en classe.

Copibec a obtenu une augmentation de 6,5 % la première année et de 2 % les années subséquentes. Par ailleurs, Copibec offre au milieu scolaire des formations sur le droit d'auteur, la plateforme SAMUEL, le service DONA et les modalités de la licence de reproduction pour les établissements d'enseignement primaire et secondaire.

Toutes ces réalisations sont le fruit d'une équipe efficace qui a su relever divers défis malgré la situation difficile. Au nom du conseil d'administration, des membres de Copibec et de l'ensemble des titulaires de droit, je tiens à les remercier pour leurs efforts constants.

Finalement, soulignons le départ de la directrice générale, Frédérique Couette, et souhaitons la bienvenue à son successeur, Christian Laforce, qui saura sans aucun doute relever les défis qui nous attendent.



Gilles Herman
Président - Copibec

UN NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR COPIBEC



Le 21 juillet dernier, la société québécoise de gestion collective des droits de reproduction, mieux connue sous le nom de Copibec, a accueilli son nouveau directeur général, Monsieur Christian Laforce.

« C'est avec un grand enthousiasme que j'ai accepté la direction générale de Copibec. Pour moi, sa mission est plus qu'essentielle aujourd'hui et je crois que nous devons tous ensemble en tant que société, contribuer au respect des droits de nos créateurs » a déclaré Christian Laforce.

Œuvrant dans le domaine de la culture et des arts depuis plus de 20 ans, il a occupé plusieurs postes de direction et de conseiller. Son objectif : contribuer à l'amélioration des conditions de pratique des artistes et des organismes culturels. Il a également siégé à divers conseils d'administration aux niveaux local, régional et national.

« Le comité de sélection a été impressionné par sa profondeur d'analyse, son sens politique ainsi que sa grande empathie », souligne Gilles Herman, président du conseil d'administration de Copibec.

Plusieurs dossiers occuperont le nouveau directeur général au cours des prochains mois, dont la révision de la Loi sur le droit d'auteur, les négociations pour le renouvellement des ententes avec les établissements postsecondaires du Québec et la mise en œuvre d'un nouveau plan stratégique.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

ÉDUCATION

1 Développement d'une nouvelle plateforme informatique

En 2021, l'équipe Éducation a travaillé au déploiement de trois grands projets. Elle a d'abord procédé à la mise sur pied et au développement de la plateforme informatique DONA (Documents Numériques Accessibles).

2 Mise sur pied d'un outil de sensibilisation au droit d'auteur

Ce projet qui s'inscrit dans les objectifs de la *Loi canadienne sur le droit d'auteur* en fournissant aux personnes ayant une déficience perceptuelle un accès facile aux œuvres dans un format numérique accessible. Il favorise ainsi leur inclusion et la poursuite de leur cursus scolaire au sein des établissements d'enseignement subventionnés par

3 Renouvellement de la licence primaire-secondaire avec de nouvelles modalités

le Patrimoine canadien. À ce jour, plus de 3 500 demandes ont été déposées de septembre 2020 à mars 2021, témoignant de l'intérêt grandissant pour la plateforme.

Pour sensibiliser les élèves du 2e cycle du secondaire au droit d'auteur et à leurs utilisations des outils numériques, Copibec a aussi créé une situation d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ) sur le droit d'auteur. Cet outil permet de développer l'esprit critique des élèves quant au respect du droit d'auteur en suscitant des réflexions sur l'importance de la création, sur l'apport des créatrices, des créateurs et des maisons d'édition et sur leur droit à une juste rémunération pour l'utilisation de leur travail.

De plus, l'équipe Éducation a effectué le renouvellement de la licence primaire-secondaire jusqu'au 30 juin 2023. De nouvelles modalités y ont été ajoutées quant au partage d'extraits de documents en classe virtuelle, en temps réel ou en différé. D'autres licences ont aussi été renouvelées pour une période de 3 ans : les licences ChallengeU, GRICS, et ITUM.

ENTREPRISES ET GOUVERNEMENTS

1 **Accompagnement personnalisé**

Devant les défis imposés par la pandémie, nous avons priorisé le capital humain en faisant appel aux talents et aux compétences des membres de l'équipe.

2 **Transformation numérique**

Réactivité au rendez-vous, nous avons su répondre à la forte demande et sommes fières d'avoir octroyé pas moins de 2 500 autorisations d'utilisation d'œuvres rien que pour l'activité « Heure du conte », qui est désormais parmi les programmes les plus populaires des bibliothèques au plus grand plaisir des petits !

3 **Développement d'affaires**

L'éducation, la vulgarisation et la promotion du droit d'auteur en milieu professionnel étant nos mots d'ordre, l'équipe a pris la voie du marketing *inbound*, se concentrant ainsi sur la création et la diffusion de contenu. L'équipe avait pour objectif d'intéresser une clientèle d'affaires tout en s'appuyant sur un outil de gestion de relation client « HubSpot CRM », afin de mieux connaître leurs préoccupations et répondre alors de manière optimale à leurs attentes. De la même manière, nous prenons aussi place sur LinkedIn, la plateforme de prédilection B2B, afin de faire rayonner le droit d'auteur et de faire croître notre notoriété en tant que spécialistes du domaine au Québec.

Toujours dans l'optique d'offrir plus à nos clients, et en collaboration avec notre partenaire Scenarex, nous poursuivons le développement du Hub de gestion des droits de reproduction qui se nomme maintenant « Otorys ». Cet outil facilitera la gestion de l'utilisation et du partage des documents au sein d'une organisation, par l'automatisation complète des règles de la licence de reproduction Copibec.

COMMUNICATIONS

1 **Automatisation des communications pour la collecte de données**

2 **Croissance de notre communauté**

3 **Communications en temps de crise**

Afin de mieux accompagner les personnes participantes à la collecte de données, l'équipe des communications a travaillé de concert avec l'équipe Éducation à établir un calendrier de publications. Grâce aux outils d'automatisation des courriels, le partage d'informations clés aux personnes participantes a été optimisé afin qu'elles soient accompagnées du début à la fin du processus. Bien que cette nouvelle méthode de communication ait été instaurée en pleine crise pandémique, la participation à la collecte est demeurée stable, prouvant le potentiel futur de cette méthode.

Notre travail de longue haleine sur les médias sociaux ainsi que sur notre infolettre mensuelle porte fruit. Le nombre d'abonnés à notre infolettre mensuelle et à notre page Facebook est toujours en forte croissance et le niveau d'engagement de nos communautés se maintient.

La pandémie a perturbé les activités et services de Copibec. En ces temps de crise, l'équipe des communications a fait preuve d'agilité pour veiller à ce que ces perturbations soudaines soient bien communiquées aux différentes clientèles. Date limite repoussée, nouvelles conditions d'utilisation pour les classes virtuelles, report des versements de redevances pour passer au paiement direct ; autant de changements nécessitant des communications claires et concises.

SERVICES AUX TITULAIRES DE DROITS

1 **Élargissement du répertoire**

Grâce au travail du service aux titulaires de droits, nous avons réussi à élargir notre offre globale pour les utilisatrices et les utilisateurs.

2 **Adhésion au dépôt direct par les titulaires de droits**

Une nouvelle entente avec NLA Media Access permet dorénavant à Copibec de gérer les droits d'auteur numériques d'un plus grand nombre d'autrices, d'auteurs et de maisons d'édition.

3 **De nouvelles maisons d'édition pour DONA**

Cette entente permet aussi à Copibec d'accorder des licences et des autorisations pour de nombreux grands médias britanniques.

Autre grand projet du service : l'implantation du dépôt direct de concert avec les équipes des finances et des technologies de l'information. Développer le système est une chose, mais obtenir l'adhésion des titulaires de droits en est une autre. Les défis qu'imposait ce changement ont tout de même été relevés avec brio par l'ensemble de l'équipe, qui a su guider et rassurer les titulaires de droits.

Alors que la plateforme DONA se développait à vitesse grand V, l'équipe des services aux titulaires de droits s'activait pour diversifier les contenus disponibles sur la plateforme.

De nouvelles maisons d'édition offrent maintenant leurs documents sur DONA :

Hurtubise, Marcel Didier, XYZ, MultiMondes ainsi que Dominique et cie.

FINANCES

1 **Implantation du dépôt direct pour les titulaires de droits**

Implanté en août 2020, le dépôt direct a permis de convertir 46% de nos distributions de redevances par chèque en versement direct. C'est plus de 2 400 paiements qui ont pu être acheminés directement aux comptes des titulaires de droits.

2 **Accès aux relevés fiscaux en quelques clics**

Le service des finances est fier de cette réforme puisqu'elle a permis de verser des millions de dollars avec rapidité tout en éliminant le risque de paiements non encaissés. Bonus : ce gain

3 **Travail d'équipe**

d'efficacité réduit notre empreinte environnementale grâce à la réduction de l'utilisation des chèques papier.

Autre réalisation importante du service des finances : l'instauration de l'accès en ligne aux relevés fiscaux (relevé 3 et T5) pour la quasi-majorité des titulaires de droits. Ces derniers ont maintenant un accès permanent à leurs relevés en format numérique. La production de leurs déclarations de revenus est facilitée grâce à ce développement.

Soulignons enfin l'agilité du service des finances. Malgré une conjoncture exceptionnelle où 2 départs n'ont pu être comblés, l'équipe a mis les bouchées doubles afin de clôturer l'exercice financier 2020-21 sans trop de heurts. S'assurer que la roue administrative continue de tourner a été un défi quotidien relevé avec brio par l'ensemble de l'équipe.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

1 **Implantation technique du dépôt direct**

2 **Développement informatique de la plateforme DONA**

3 **Amélioration de notre système informatique grâce à la migration vers l'infonuagique**

La pandémie a mis à rude épreuve plusieurs composantes de nos systèmes informatiques et accéléré leur mise à jour. En premier lieu : le passage du paiement par chèque au dépôt direct. Ce développement fut un défi important. En plus de devoir établir un lien fiable entre la plateforme de gestion de redevances de Copibec et les comptes en banque des titulaires de droits, notre système devait garantir une sécurité sans failles pour la confidentialité des données.

L'équipe des technologies de l'information a aussi travaillé main dans la main avec le service Éducation afin de développer la plateforme DONA. Nous avons dû assurer un arrimage complexe entre DONA et notre outil de gestion des droits afin que les créatrices, les créateurs et les maisons d'édition reçoivent les redevances auxquelles ils ont droit.

Enfin, la pandémie aura poussé notre système informatique à certaines de ses limites. Pour pallier ce problème, nous avons opéré une migration vers l'infonuagique *Azure*. La moitié de la migration a pu être effectuée à ce jour. Le projet pourra se poursuivre après une mise à jour de certains composants de notre plateforme de gestion.

PRODUITS ET SERVICES

LIBÉRATION DE DROITS

Copibec accompagne les personnes et les organisations utilisatrices afin que leurs utilisations de documents protégés par le droit d'auteur soient conformes à la *Loi sur le droit d'auteur*.



Les licences de Copibec facilitent la gestion documentaire des organisations en offrant un accès rapide et légal à des millions de documents. Pour les besoins ponctuels, la société de gestion accorde des autorisations à la pièce et appuie les personnes requérantes dans leurs démarches.

DISTRIBUTION DE REDEVANCES

La gestion collective offerte par Copibec décharge les titulaires de droits d'auteur du fardeau de veiller individuellement au respect de leurs droits d'auteur.



Les produits et services de Copibec assurent une distribution de redevances juste et efficace aux titulaires de droits pour l'utilisation de leurs œuvres.

SAMUEL

La plateforme SAMUEL offre au personnel enseignant un accès légal et à plus de 40 000 documents en quelques clics.

Du préscolaire au collégial, le personnel enseignant peut télécharger des extraits de leurs choix parmi des milliers de romans et ouvrages de référence ainsi que partitions de musique, images et textes de chansons.



DONA

DONA est le seul site québécois dédié exclusivement à l'achat de documents numériques compatibles avec des outils d'aide à la lecture.

Avec son répertoire de romans, manuels scolaires et cahiers d'exercices, les élèves, étudiantes et étudiants ayant des déficiences perceptuelles peuvent télécharger des documents numériques en toute légalité sans nuire à leur avancement scolaire.



ASSOCIATIONS MEMBRES

AUTRICES ET AUTEURS

Association des journalistes indépendants du Québec (AJIQ)

Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ)

Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV)

Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ)

MAISONS D'ÉDITION

Association nationale des éditeurs de livres (ANEL)

Les Hebdos du Québec

Les Quotidiens du Québec

Société de développement des périodiques culturels québécois (SODEP)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Gilles Herman (Présidence)

Association nationale des éditeurs de livres (ANEL)

Mélissa Verreault / Laurent Dubois (Vice-présidence)

Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ)

Yann Pineau (Secrétariat)

Les Quotidiens du Québec

Simon Van Vliet (Trésorie)

Association des journalistes indépendants du Québec (AJIQ)

Emmanuelle Bruno

Association nationale des éditeurs de livres (ANEL)

Laurent Dubois / Mélissa Verreault

Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ)

Karine Légeron

Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ)

Lise Létourneau

Regroupement des artistes en arts visuels (RAAV)

Annabelle Moreau / Hélène Hotton

Société de développement des périodiques culturels québécois (SODEP)

Richard Prieur/Simon de Jocas

Association nationale des éditeurs de livres (ANEL)

ÉQUIPE

DIRECTION GÉNÉRALE

Christian Laforce
Directeur général

ÉDUCATION

Pascale Gauvreau
Directrice - Éducation

Nicolas Boudreault
Agent - Éducation supérieure

Morgane Chaffiraud
Agente - Éducation

Anouk Pérusse
Agente - Éducation préscolaire, primaire, secondaire, CEA et CFP

À venir
Agent de liaison

SERVICES AUX TITULAIRES DE DROITS

Camille Tougas
Coordonnatrice - Services aux titulaires de droits

Isabelle Billeau
Agente - Services aux éditeurs et aux artistes en arts visuels

Simon Éthier
Agent - Services auteurs et aux collaborateurs pigistes

Patricia Whitford
Préposée - Services aux titulaires de droits

COMMUNICATIONS

Kevin Charron
Coordonnateur - Communications

Éric Bolduc
Agent - Marketing de contenu

Catherine Forget
Agente - Communications

ENTREPRISES ET GOUVERNEMENTS

Arezki Raab
Directeur - Entreprises et gouvernements

Rabii Kharbouch
Agent - Entreprises et gouvernements

Cloée Tessier
Agente - Service à la clientèle et aux licences

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

À venir
Conseiller-analyste en TI

Benoit Stefanini
Agent - Technologie de l'information

FINANCES

Tim Nguyen
Directeur - Finances

Laura Aurora Jaime Barrera
Comptable

Jean-Philippe Bergeron
Agent - Déclarations

Jean-Wesly Prédessin
Agent - Facturation/perception

Suzanne Trachy
Agente - Distribution

RÉCEPTION ET SOUTIEN ADMINISTRATIF

Martin Saulnier
Réceptionniste et adjoint administratif

ANNEXE – ÉTATS FINANCIERS

de Copibec, Société québécoise de gestion collective

des droits de reproduction

au 31 mars 2021

États financiers de
Copibec, Société québécoise de
gestion collective des droits de
reproduction

31 mars 2021

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
Bilan	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 13
Annexes	14

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Copibec, Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Copibec, Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction (l'« Organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2021, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'Organisme tire ses produits d'activités dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. La majorité des produits provenant de licences sont en accord avec des conventions qui permettent un audit annuel des produits en fonction des critères d'évaluation contenus dans lesdites conventions. Cependant, certaines licences requièrent que les produits soient remis en fonction des reproductions réellement effectuées par le détenteur de la licence. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'Organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des licences perçues, de l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2021 et le 31 mars 2020, de l'actif à court terme au 31 mars 2021 et au 31 mars 2020, et de l'actif net au 31 mars 2021, au 31 mars 2020 et aux 1er avril 2020 et au 1er avril 2019. Le cabinet prédécesseur a exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2020, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autres points – rapport du prédécesseur

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2020 ont été audités par un autre cabinet d'auditeurs qui a exprimé sur ces états une opinion avec réserve le 14 septembre 2020 pour les raisons décrites dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve ».

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

MNP SENCRL, S.F.I

1

Le 17 septembre 2021

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A128037

Copibec, Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction**État des résultats**

Exercice terminé le 31 mars 2021

		2021	2020
	Annexes	\$	\$
Revenus			
Revenus de gestion	A	2 207 636	2 176 283
Subvention Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes		10 000	-
		2 217 636	2 176 283
Charges			
Salaires et charges sociales		1 467 711	1 458 838
Assurances		10 587	9 345
Communications		28 741	58 153
Cotisations et affiliations		45 480	45 389
Entretien et réparations		5 787	6 222
Formation		7 774	4 130
Fournitures de bureau		14 585	21 985
Frais de réunions		2 076	7 326
Frais de règlement de litige		-	683
Honoraires et cachets		105 293	110 341
Honoraires juridiques		75 475	11 232
Intérêts et frais bancaires		2 554	4 062
Loyer et frais connexes		178 113	176 768
Publicité et promotion		43 319	75 979
Représentation et déplacements		1 355	15 847
Services professionnels		40 000	34 875
Support informatique		152 538	186 659
Amortissement du mobilier de bureau et des améliorations locatives		16 216	19 162
Amortissement du matériel informatique		8 760	10 951
Amortissement des logiciels		76 615	43 653
		2 282 979	2 301 600
Insuffisance de fonctionnement		(65 343)	(125 317)
Autres produits	B	118 466	29 619
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges		53 123	(95 698)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Copibec, Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction

État de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars 2021

	2021				2020
	Réserve opérations courantes (note 10)	Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels	Non affecté	Total	Total
Notes	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	1 700 000	286 227	1 660 252	3 646 479	3 742 177
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	-	(101 591)	154 714	53 123	(95 698)
Investissement en immobilisations corporelles et actifs incorporels	-	256 830	(256 830)	-	-
Solde à la fin	1 700 000	441 466	1 558 136	3 699 602	3 646 479

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Copibec, Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction

Bilan

au 31 mars 2021

	Notes	2021 \$	2020 \$
Actif			
À court terme			
Encaisse		1 838 963	3 628 003
Placements temporaires	3	13 463 571	13 852 314
Débiteurs	4	10 050 789	4 522 677
Frais payés d'avance		6 006	28 822
		25 359 329	22 031 816
Immobilisations corporelles	5	112 286	136 662
Actifs incorporels	6	578 180	189 803
		26 049 795	22 358 281
Passif			
À court terme			
Droits à distribuer		19 818 314	17 896 301
Produits de placements à distribuer		1 243 597	572 285
Créditeurs et charges à payer	7	961 164	167 546
Produits perçus d'avance		-	531
		22 023 075	18 636 663
Incitatif reporté – loyer		48 118	34 901
Apports reportés afférents aux actifs incorporels	8	249 000	40 238
Dette à long terme	9	30 000	-
		22 350 193	18 711 802
Engagements	13		
Actif net			
Réserve pour les opérations courantes	10	1 700 000	1 700 000
Actif net investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels		441 466	286 227
Actif net non affecté		1 558 136	1 660 252
		3 699 602	3 646 479
		26 049 795	22 358 281

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

Copibec, Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2021

	2021	2020
	\$	\$
Notes		
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	53 123	(95 698)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	24 976	30 113
Amortissement des logiciels	76 615	43 653
(Gain) perte à la cession de placements temporaires (Plus-value) moins-value non réalisée sur les placements temporaires	(59 356)	29 866
Incitatif reporté – loyer	13 217	13 217
	(292 623)	301 579
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement	(2 118 884)	(3 399 013)
	(2 411 507)	(3 097 434)
Activités d'investissement		
Acquisition de placements temporaires	(17 684 442)	(9 987 821)
Produit de la cession de placements temporaires	18 533 739	13 736 838
Acquisition d'immobilisations corporelles	(600)	(3 988)
Acquisition d'actifs incorporels	(464 992)	(118 898)
	383 705	3 626 131
Activités de financement		
Apports reçus	208 762	40 238
Produit d'emprunt à long terme	30 000	-
	238 762	40 238
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	(1 789 040)	568 935
Encaisse au début	3 628 003	3 059 068
Encaisse à la fin	1 838 963	3 628 003

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

1. Description de l'organisme

Copibec, Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction (l'« Organisme ») est constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec). Fondé le 25 novembre 1997 par l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) et l'Union des écrivaines et écrivains québécois (UNEQ), Copibec a pris le relais de l'UNEQ qui gérait depuis 1982 les droits de reproduction sur les œuvres imprimées.

Copibec a pour mission :

- a) de représenter les auteurs et les éditeurs aux fins de la gestion collective de leurs droits de reproduction;
- b) d'assurer le contrôle de l'utilisation des œuvres protégées par la *Loi sur le droit d'auteur* et de défendre les intérêts des auteurs et des éditeurs quant à la reproduction de leurs œuvres;
- c) de faire reconnaître et respecter la propriété intellectuelle des auteurs et des éditeurs.

Copibec permet aux usagers de reproduire légalement des œuvres protégées par le biais de licences prévoyant le respect de certaines modalités d'utilisation et le paiement de tarifs équitables afin d'assurer la distribution de redevances aux titulaires de droits.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'Organisme devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des placements temporaires, qui sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur des placements est établie à partir des cours acheteurs. Les fluctuations de la juste valeur, qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et pertes réalisés à la cession et les gains et pertes non réalisés, sont incluses dans les autres produits.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire et comptabilisé à l'état des résultats à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Organisme comptabilise à l'état des résultats une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'il observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-valeur, la moins-valeur déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a eu lieu.

2. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon les méthodes suivantes :

Améliorations locatives	Linéaire	10 ans
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Dégressif	35 %

Lorsque l'Organisme constate des circonstances indiquant qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette est ramenée à sa juste valeur ou à son coût de remplacement. Toute réduction de valeur est comptabilisée en charges à l'état des résultats.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût sur la part des éléments identifiables de l'actif net acquis de l'UNEQ.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée suivante :

Logiciels	5 ans
-----------	-------

Incitatif reporté – loyer

L'Organisme a bénéficié de loyers gratuits lors de la signature de son bail. Cet incitatif est comptabilisé en réduction de la dépense de loyer sur la durée du bail.

Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale relative à l'acquisition d'actifs incorporels est comptabilisée comme une aide gouvernementale reportée et est amortie selon la même méthode que celle appliquée aux actifs incorporels connexes. L'aide gouvernementale relative aux charges courantes est portée en diminution des charges connexes.

L'aide gouvernementale sous forme de prêt-subvention est comptabilisée à titre de subvention au moment où celui-ci est accordé à l'Organisme et non lors de la renonciation au remboursement. L'aide est comptabilisée avec les produits, car elle est liée à des charges courantes.

Constatation des produits

Les produits tirés des licences sont constatés sur la durée de la licence connexe.

L'Organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

2. Méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Parmi les principales composantes des états financiers exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, la juste valeur des placements et la durée de vie utile des actifs à long terme. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Placements temporaires

	2021 \$	2020 \$
Fonds de marché monétaire	2 418 129	5 306 592
Dépôts à terme, portant intérêt à des taux variant de 1,57 % à 1,75 %, échéant d'avril 2021 à mai 2021	2 200 000	1 100 000
Obligations, portant intérêt à des taux variant de 1,90 % à 5,75 %, échéant de juin 2023 à septembre 2030 et fonds d'hypothèque	5 273 728	2 599 392
Actions et fonds négociés en bourse	3 571 714	4 846 330
	13 463 571	13 852 314

4. Débiteurs

	2021 \$	2020 \$
Licences	9 944 803	4 411 287
Autres débiteurs	37 619	-
Intérêts courus	55 917	71 152
Subventions	12 450	40 238
	10 050 789	4 522 677

5. Immobilisations corporelles

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2021 Valeur comptable nette \$	2020 Valeur comptable nette \$
Améliorations locatives	17 150	4 153	12 997	14 556
Mobilier de bureau	123 932	66 709	57 223	71 879
Matériel informatique	169 616	127 550	42 066	50 227
	310 698	198 412	112 286	136 662

6. Actifs incorporels

	2021	2020
	\$	\$
Durée de vie indéfinie		
Écart d'acquisition	1	1
Durée de vie limitée		
Logiciels	253 059	143 867
Logiciels en développement	325 120	45 935
	578 180	189 803

7. Crédoiteurs et charges à payer

	2021	2020
	\$	\$
Fournisseurs	109 857	71 302
Frais courus	115 706	86 737
Sommes à remettre à l'État	735 601	9 507
	961 164	167 546

8. Apports reportés afférents aux actifs incorporels

Les apports reportés afférents aux actifs incorporels représentent des apports affectés ayant servi au développement d'un logiciel. Ces apports reportés sont amortis linéairement sur 5 ans. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2021	2020
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	40 238	-
Plus : Apports reçus	208 762	40 238
Moins : Montant amorti dans les résultats	-	-
Solde à la fin de l'exercice	249 000	40 238

9. Dette à long terme

	2021	2020
	\$	\$
Emprunt Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, sans intérêt, garanti par le gouvernement du Canada, remboursable en décembre 2022(1)	30 000	-

- (1) Aucun intérêt ni remboursement n'est requis jusqu'au 31 décembre 2022. Le remboursement du solde du prêt-subvention d'un montant de 40 000 \$, au plus tard le 31 décembre 2022, donnera lieu à une radiation de 25 % du prêt. L'Organisme a donc comptabilisé un revenu de subvention de 10 000 \$ au cours de l'exercice. Autrement, à partir du 1^{er} janvier 2023, le prêt de 40 000 \$ sera remboursable sur 36 mois et portera intérêt au taux de 5 % où seuls les intérêts au taux de 5 % seront payables jusqu'au remboursement du capital. Le prêt devra être remboursé au plus tard le 31 décembre 2025.

10. Réserves et affectations internes

L'Organisme doit posséder les liquidités ou quasi-liquidités équivalentes au montant de sa réserve et ne peut utiliser ces sommes sans le consentement préalable du Conseil d'administration.

De plus, au cours de l'exercice, le Conseil d'administration de l'Organisme a affecté de l'actif net non affecté de 256 830 \$ (82 648 \$ en 2020) à l'actif net investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels. L'Organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du Conseil d'administration.

11. Information sur les résultats

	2021	2020
	\$	\$
Aide gouvernementale en diminution des salaires	9 811	35 481

12. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

	2021	2020
	\$	\$
<i>Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement</i>		
Débiteurs	(5 528 112)	(2 509 083)
Frais payés d'avance	22 816	31 987
Droits à distribuer	1 922 013	(479 180)
Produits de placements à distribuer	671 312	(369 220)
Créditeurs et charges à payer	793 618	10 367
Produits perçus d'avance	(531)	(83 884)
	(2 118 884)	(3 399 013)

13. Engagements

- a) L'Organisme est locataire dans un édifice en vertu d'un bail qui vient à échéance le 30 septembre 2029. Les loyers futurs, y compris les loyers additionnels, s'élèveront à 1 542 580 \$ et comprennent les paiements suivants pour les cinq prochains exercices :

\$

2022	162 602
2023	155 065
2024	183 511
2025	189 346
2026	189 346

- b) L'Organisme s'est engagé en vertu d'un contrat à payer des frais de licence annuels de 31 827 \$ pour l'utilisation de l'infrastructure et l'entretien d'un entrepôt numérique. Ce contrat vient à échéance en janvier 2026.
- c) De plus, subséquemment après la fin de l'exercice, l'Organisme s'est engagé à verser un montant de 33 480 \$ pour le développement des améliorations d'une plateforme dont un montant de 16 740 \$ est payable lors de la signature du contrat le 1^{er} juillet 2021 et le solde de 16 740 \$ lors de la remise finale des améliorations par le fournisseur.

14. Instruments financiers

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de l'Organisme fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'Organisme est exposé à certains de ces risques, comme le décrivent les paragraphes suivants.

a) Risque de taux d'intérêt

L'Organisme gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus de placements. Toutefois, l'Organisme est exposé au risque de taux d'intérêt, car une part importante de ses placements temporaires se compose d'obligations gouvernementales portant intérêt à taux fixes. Une variation de taux d'intérêt entraînerait une variation de la juste valeur de ces obligations.

b) Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Organisme est exposé à un risque de prix autre en raison de ses placements en actions et fonds négociés en bourse, dont la valeur fluctue en fonction du cours de marché.

Risque de crédit

L'Organisme consent des licences dans le cours normal de ses activités. Ces licences font l'objet de contrats spécifiques. L'Organisme peut établir, le cas échéant, des provisions pour créances douteuses. Deux licenciés importants représentent environ 66 % du total des licences à recevoir au 31 mars 2021 (61 % au 31 mars 2020).

Risque de liquidité

L'objectif de l'Organisme est de disposer de liquidité suffisante pour être en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. L'Organisme surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de ses activités pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 mars 2021, les passifs financiers de l'Organisme étaient les droits à distribuer, les produits de placements à distribuer, les créditeurs et charges à payer et la dette à long terme.

15. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

16. Événements postérieurs à la date du bilan

Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2020, les employés de l'Organisme se sont syndiqués. La convention collective est présentement en processus de négociation.

Revenus de gestion – Annexe A

	2021	2020
	\$	\$
Produits des licences	14 239 245	14 224 609
Provision pour redevances	(12 103 358)	(12 092 674)
	2 135 887	2 131 935
Revenus d'administration	71 749	44 348
	2 207 636	2 176 283

Sous réserve des licences multinationales, l'Organisme conserve 15 % des produits des licences afin d'en assurer la gestion et la distribution.

Autres produits (charges) – Annexe B

	2021	2020
	\$	\$
Intérêts et dividendes	358 382	535 618
Gain (perte) à la cession de placements temporaires	59 356	(29 866)
Plus-value (moins-value) non réalisée sur les placements temporaires	401 198	(280 428)
Honoraires de gestion	(29 158)	(27 863)
	789 778	197 461
Provision pour distribution	(671 312)	(167 842)
	118 466	29 619

L'Organisme distribue 85 % des produits générés par les placements moins les frais afférents aux ayants droit et conserve 15 % afin d'en assurer la gestion et la distribution.



550 rue Sherbrooke Ouest, Bureau 510,
tour est, Montréal (Québec) H3A 1B9
Téléphone: 514-288-1664 | 1 800 717-2022

Télécopieur : 514-288-1669

www.copibec.ca

info@copibec.ca